

Objet: Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique – Amendements gouvernementaux (5080bisTCH).

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(31 juillet 2018)*

<p style="text-align: center;">AVIS COMPLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE</p>

La Chambre de Commerce avait déjà eu l'occasion de commenter, dans son avis du 18 juin 2018, le projet de règlement-ducial ayant pour objet de déterminer les grilles horaires, les coefficients des disciplines et disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique, valables à partir de la rentrée scolaire 2018/2019.

Concernant les annexes à ce projet regroupant les grilles horaires pour l'enseignement secondaire classique, des erreurs s'étaient glissées dans les grilles relatives au lycée Ermesinde et ont nécessité d'être rectifiées. Le projet de règlement grand-ducal devant être publié impérativement avant la rentrée scolaire 2018-2019, la procédure d'urgence a été invoquée.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler quant aux amendements gouvernementaux sous avis.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver les amendements gouvernementaux sous avis.

TCH/NMA